

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2021

Étaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, CHOLVY Mélanie ; Messieurs BLANC Pierre, CHAPUIS Jean-Marc, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, NAUDOT Olivier, ROCHE Stéphane, VIVAT Thierry.

Était absent : Monsieur PLATZ Bernard.

Ouverture de la séance par le Maire à 18h31.

❖ **Approbation du compte de gestion 2020**

Le compte de gestion présente un excédent de 60 118.82 € pour l'année de 2020 dû aux subventions obtenues et aux logements qui sont restés très peu vacants. Ainsi qu'à des dépenses restreintes suite à la prise de compétence « eau potable » par la CAPCA.

❖ **Approbation du compte administratif 2020**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion et présente un excédent de 60 118,82 €, pour mémoire l'excédent budgétaire de 2019 s'élevait à 73 462.77€. Cet excédent nous permet d'aborder 2021 avec sérénité.

❖ **Approbation des affectations des résultats de l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal acte le report des excédents dégagés en 2019 et 2020 sur le budget primitif 2021, soit 133 581.59€.

❖ **Vote du Budget primitif 2021**

- Le budget de fonctionnement adopté par chapitres s'équilibre à 391 010.38 €.
- Le budget d'investissement adopté par chapitres s'équilibre à 296 871.23€.

Ces principales orientations visent à maîtriser les dépenses de fonctionnement et optimiser les recettes pour continuer à mettre le maximum d'argent en investissement afin de faire évoluer notre commune.

❖ **Vote des taux taxe d'imposition**

- Le taux de la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** reste inchangé, soit **37.54%**.
- Le taux de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** reste inchangé dans son montant global mais la spécificité de cette année est la fusion des parts communale (5,07%) et départementale (18,78%) pour

compenser la perte de la part de la taxe d'habitation que l'état jusqu'à présent remboursait aux communes, soit **23,85%**.

❖ **Convention pour la télédéclaration de la taxe de séjour**

Le conseil a donné son accord pour la télédéclaration de la taxe de séjour des propriétaires qui avant devaient venir en mairie pour la déclarer. Aujourd'hui, elle se fera via internet et sera collectée par l'office du tourisme de Privas Centre Ardèche pour le compte de la CAPCA.

❖ **Attribution fonds de concours 2020 travaux de voirie**

La CAPCA a accordé une aide de 12 677.50€ à la commune via les mécanismes de fonds de concours pour la réfection de la voirie, qui a été approuvée par le conseil municipal.

❖ **Le pacte de gouvernance de la CAPCA**

A été approuvé à l'unanimité par le conseil : le pacte représente le « règlement intérieur » de la Communauté d'Agglo dont nous faisons partie. Il institue notamment une conférence des maires au cours de laquelle les maires des communes membres sont amenés à tous se retrouver. Ainsi qu'une convention des élus ouverte à tous les conseillers municipaux de son territoire.

❖ **Modification contrat Sofaxis**

Nous avons modifié le contrat Sofaxis après la titularisation de deux de nos employés communaux qui sont passés au régime de la fonction publique.

❖ **Questions diverses**

- La peinture des nouveaux murs de l'école sera faite pendant les prochaines vacances scolaires.
- La directrice de l'école nous a fait part d'un plan numérique école mis en place par l'état : il se traduit par la mise en place à l'école d'un vidéoprojecteur, de deux tablettes, d'un ordinateur et d'une caméra pour le fonctionnement du vidéoprojecteur. Le financement est de 70 % (soit 2 450€) par l'état et 30% (soit 1 287€) à charge de la commune. Le conseil l'a approuvé à l'unanimité, le numérique est l'avenir de notre jeunesse.
- Les travaux de réseaux au fond du village reprendront au début de l'été.
- Une réunion publique se tiendra le 2 Avril de 14h30 à 19h à la salle polyvalente : l'entreprise RES présentera son projet éolien.

La séance est levée à 19h44.